



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 4 décembre 2023 à 19 h 01 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
  - 4.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires 2023 des membres du conseil municipal
  - 4.2 Planification des besoins d'espaces 2024-2028
  - 4.3 Adoption - Politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés
  - 4.4 Autorisation de signature - Convention de partenariat
- 5 FINANCES
  - 5.1 Demande d'aide financière - Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – novembre 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Octroi de contrat - Spartan Groupe Sécurité
  - 7.2 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
  - 7.3 Motion de félicitations - pompier
  - 7.4 Dépôt – rapport périodique d'activités 2022-2023 – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Nomination – autorité compétence – Officier désigné
  - 8.2 Dérogation mineure - 211, 16e Ave Ouest
  - 8.3 Octroi de contrat - soutien technique en urbanisme - Groupe BC2
  - 8.4 Renouvellement - membres du comité consultatif d'urbanisme
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



9.1 Octroi de contrat - C.T. Entretien Général Inc – Entretien ménager 2024

9.2 Demande de commandite - Centre d'Entraide Régional d'Henryville

### 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour construction – vannes et amorce

### 11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption - règlement 483-2022-2 – Amendant le règlement de contrôle intérimaire 483-2022

11.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 467-2019 (2024-1) établissant les tarifs municipaux

### 12 AFFAIRES NOUVELLES

### 13 COMPTES DU MOIS

13.1 Dépensés du mois de novembre 2023

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13030-12-04 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

#### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13031-12-04 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

#### 4 DIRECTION GÉNÉRALE

13032-12-04 4.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires 2023 des membres du conseil municipal

Le directeur général et greffier-trésorier M. Lukas Bouthillier confirme avoir reçu des élus :

- Monsieur Raymond Paquette, maire
- Madame Marielle Gervais, conseillère
- Monsieur Johnny Izzi, conseiller
- Monsieur Steve Robitaille, conseiller
- Monsieur Alain Paquin, conseiller
- Madame Mélanie Ménard, conseillère
- Monsieur Pierre Lamoureux, conseiller



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » en rapport avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse dépôt des formulaires en séance tenante.

### 13033-12-04 4.2 Planification des besoins d'espaces 2024-2028

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus annuel de consultation des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes Rivières (CSSDHR), comme prescrit aux articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la CSSDHR a transmis à la Municipalité la Planification des besoins d'espace 2024-2038 adoptée par le conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que la planification des besoins d'espace a été élaborée en tenant compte de la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que des informations reçues des municipalités et des MRC à l'automne 2022, relatives aux développements domiciliaires sur leur territoire. La planification tient également compte des avis reçus des municipalités et des MRC lors du processus de consultation prescrit à l'article 272.5 de la LIP ;

CONSIDÉRANT que cette consultation a permis au CSSDHR de confirmer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir pour la construction ou l'agrandissement d'une école ou d'un centre de formation professionnelle ou d'éducation aux adultes ;

CONSIDÉRANT que tel que prévu à l'article 272.7 de la LIP, les municipalités ont maintenant un maximum de 45 jours pour transmettre leur résolution d'approbation ou de refus de la Planification des besoins d'espace 2024-2028, au CSSDHR et à leur MRC ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la Planification des besoins d'espace 2024-2028 du CSSDHR.

### 13034-12-04 4.3 Adoption - Politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés

CONSIDÉRANT que le but de la présente politique vise à établir les normes et exigences en matière de sécurité, d'hygiène corporelle, d'apparence personnelle et de tenue vestimentaire pour tous les employés œuvrant au sein de la Municipalité de Venise-en-Québec, notamment en précisant les principes, les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les règles d'application de la politique ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'il convient d'adopter une tenue vestimentaire reflétant une image professionnelle vu la nature des activités de la Municipalité ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique portant sur la tenue vestimentaire, l'apparence personnelle et les allocations de postes ciblés ;

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à signer la présente politique.

### 13035-12-04 4.4 Autorisation de signature - Convention de partenariat

ATTENDU que la Caisse administre un Fonds d'aide au développement du milieu (« FADM ») dont la mission est de soutenir les initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu de la Caisse ;

ATTENDU que la Caisse désire créer un impact significatif et tangible dans la communauté par un geste environnemental ;

ATTENDU que la Caisse désire contribuer au développement durable des communautés en complémentarité avec les organisations locales, territoriales ou sectorielles du milieu ;

ATTENDU que la Caisse désire participer à l'éducation à la responsabilité individuelle et collective dans une perspective de prospérité durable à long terme ;

ATTENDU que la Caisse désire faire rayonner le programme « S'enraciner dans la communauté » dans son milieu par la mise en valeur de la plantation et l'aménagement d'espaces pérennes ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec dispose d'un terrain pour installer du mobilier urbain éducatif dans le cadre du programme « S'enraciner dans la communauté » (ci-après appelé « Projet ») par le biais d'un partenariat avec La Caisse ;

ATTENDU que les Parties désirent convenir des termes du présent partenariat et désirent que cette convention s'interprète comme un contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Directeur général à signer la convention de partenariat avec la Caisse ;

QUE le conseil municipal s'engage à respecter les conditions dans la convention de partenariat avec la Caisse.

## 5 FINANCES



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 13036-12-04 5.1 Demande d'aide financière - Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

CONSIDÉRANT le besoin de s'équiper d'une station de nettoyage d'embarcations afin de préserver la qualité de l'eau du Lac Champlain ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER un projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autoriser Lukas Bouthillier, occupant le poste de Directeur général, à signer et à agir au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec de dans le cadre du projet intitulé station de nettoyage d'embarcations.

### 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

- 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – novembre 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 novembre 2023.

### 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13037-12-04 7.1 Octroi de contrat - Spartan Groupe Sécurité

CONSIDÉRANT que le conseil désire bonifier la sécurité sur le territoire et intensifier la sensibilisation des touristes et des citoyens aux règlements municipaux, et ce, pour la saison estivale ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de service de sécurité à Spartan Groupe Sécurité au montant de 13 847 \$ plus les taxes applicables et les coûts supplémentaires ponctuels, le tout, selon les termes définis dans l'offre de service reçu le 30 octobre 2023.

- 13038-12-04 7.2 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

ATTENDU que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE CONCLURE une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la Municipalité de Clarenceville ;

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

### 13039-12-04 7.3 Motion de félicitations - pompier

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitations à Patrick Baulne pour la réussite de sa formation intitulée « Pompier 1 section 1 de l'É.N.P.Q. » ainsi la formation portant sur les matières dangereuses sensibilisation.

### 7.4 Dépôt – rapport périodique d'activités 2022-2023 – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général de Venise-en-Québec du rapport période d'activités 2022-2023 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

## 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

### 13040-12-04 8.1 Nomination – autorité compétence – Officier désigné

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité quant au soutien dans l'application de ses règlements municipaux et des règlements municipaux uniformisés ;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements municipaux est confiée aux officiers désignés nommés par le conseil à cette fin ;

CONSIDÉRANT que ces règlements confèrent divers pouvoirs aux officiers ainsi nommés, dont un pouvoir général de voir à l'application de ces règlements, un pouvoir de visite et un pouvoir de délivrer des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT la résolution de décembre 2023 octroyant le contrat de service de sécurité à la firme Spartan Sécurité ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur Ghislain Bourgeois de la firme Spartan Groupe Sécurité à titre d'officier désigné pour l'application des règlements suivants :

- 392-2013 (RM-110), règlement sur les systèmes d'alarme ;
- 395-2013 (RM-220), règlement sur le colportage et la sollicitation ;
- 436-2016 (2022) (RM-330), règlement concernant la circulation et le stationnement ;
- 394-2013 (RM-410), règlement sur les animaux ;
- 439-2016(2022) (RM-420), règlement concernant le bruit ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 396-2013 (RM-460), règlement concernant la paix publique et les nuisances ;
- 477-2021 (2021) et 477-2021 (2023), règlements sur les nuisances ;
- 322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44, 322-2009-28-2-47, 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56 et 322-2009-28-2-57, 322-2009-28-1, 322-2009-28-2, règlements amendant le règlement de zonage 322-2009 ;
- 471-2020, règlement sur les animaux.

QUE ces nominations visent les règlements énumérés, incluant leurs modifications passées et à venir.

D'AUTORISER ces officiers désignés, du fait de leur nomination, à exercer les pouvoirs prévus dans ces règlements afin d'en assurer le respect, incluant celui de délivrer des constats pour toute infraction en découlant.

### 13041-12-04 8.2 Dérogation mineure - 211, 16e Ave Ouest

CONSIDÉRANT la demande # 2023-00028 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme, lesquels découlent d'un projet d'agrandissement commercial projeté situé au 211, 16e Avenue Ouest, (lots : 5 108 041 et 5 106 082 du cadastre du Québec) ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment principal serait à une distance de 1.78 mètre de la ligne avant (21e rue Ouest) alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 précise qu'une marge avant applicable et plus spécifiquement décrite à la grille des spécifications de la zone Cm-22 (où est situé la propriété faisant l'objet des présentes) comme devant être de 5 mètres minimum (soit un empiètement de 3.22 mètres) ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment principal serait à une distance de 1.81 mètre de la ligne arrière alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 précise qu'une marge arrière applicable et plus spécifiquement décrite à la grille des spécifications de la zone Cm-22 (où est situé la propriété faisant l'objet des présentes) comme devant être de 6 mètres minimum (soit un empiètement de 4.19 mètres) ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment principal serait d'une hauteur de 1 étage alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 précise que le nombre d'étage minimum applicable et plus spécifiquement décrite à



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



la grille des spécifications de la zone Cm-22 (où est situé la propriété faisant l'objet des présentes) comme devant être de 2 étages minimum ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, la Municipalité n'a reçu aucun commentaire écrit ou verbal sur la demande ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du CCU ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour les lots 5 108 041 et 5 106 082 sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'acceptation de la présente dérogation mineure est valide pour trente-six (36) mois après l'adoption de la résolution, si les travaux qu'elle vise n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon un permis ou un certificat d'autorisation valide, cette résolution devient nulle et sans avenue. Dans ce cas, la demande de dérogation mineure pour le même objet peut être formulée, mais sera traitée comme une nouvelle demande ;
- Les matériaux de revêtement extérieur de l'agrandissement devront être de même nature et de même couleur de ceux sur le bâtiment principal ;
- Soumettre pour l'agrandissement un plan signé et scellé par un membre de l'Ordre des architectes du Québec ;
- D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'agrandir les usages commerciaux déjà présents et opérationnels (pharmacie et Coopérative de Santé Lac Champlain).

### 13042-12-04 8.3 Octroi de contrat - soutien technique en urbanisme - Groupe BC2

CONSIDÉRANT les besoins d'amendements au règlement de zonage de la Municipalité de Venise-en-Québec afin de mettre à jour et bonifier certains éléments urbanistiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe BC2 datée du 8 novembre 2023.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Groupe BC2 pour l'assistance technique relative à la modification et la rédaction du règlement de zonage pour un montant maximal de 50 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

### 13043-12-04 8.4 Renouvellement - membres du comité consultatif d'urbanisme





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la durée des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

Que ce Conseil renouvelle le mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme soit : Johnny Izzi et Pierre Lamoureux jusqu'en novembre 2025.

### 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

#### 13044-12-04 9.1 Octroi de contrat - C.T. Entretien Général Inc – Entretien ménager 2024

CONSIDÉRANT que C.T. Entretien Général Inc. a offert un bon service pour l'entretien des bâtiments municipaux ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de C.T. Entretien Général Inc. pour l'entretien des bâtiments municipaux convenu dans le cahier des charges administratives et techniques pour un montant de 44 682,12 \$ plus les taxes applicables.

#### 13045-12-04 9.2 Demande de commandite - Centre d'Entraide Régional d'Henryville

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'Entraide Régional d'Henryville pour l'achat de rangement pour les vêtements ;

CONSIDÉRANT que cet organisme dessert la population de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une somme de 650 \$ pour financer l'achat de rangement pour les vêtements du Centre d'Entraide Régional d'Henryville.

### 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

#### 13046-12-04 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour construction – vannes et amorce

CONSIDÉRANT le projet d'installation de vannes et amorce pour le réseau d'aqueduc sur la Route 202 ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'installation de vannes et amorce pour le réseau d'aqueduc sur la Route 202 selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services de construction de plus de 121 200 \$.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 11 RÉGLEMENTATION

- 13047-12-04 11.1 Adoption - règlement 483-2022-2 – Amendement le règlement de contrôle intérimaire 483-2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec avait, préalablement à l'adoption de ce règlement, adopté une résolution de contrôle intérimaire le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les articles 11 et 15 de ce règlement interdisent l'érection, la rénovation ou l'agrandissement de tout bâtiment principal lorsqu'un tel projet implique l'ajout d'un logement ou plus sur le terrain sur le territoire assujéti ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère opportun d'ajouter une exception à l'égard des projets de constructions dont les systèmes d'égout avaient déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation par le ministre de l'Environnement entre le 6 juin 2012 et le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas que ces interdictions s'appliquent à des projets dont l'impact sur le réseau d'égout municipal a déjà été considéré ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 6 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 483-2022-2.

- 11.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 467-2019 (2024-1) établissant les tarifs municipaux

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 467-2019 (2024-1).

### 12 AFFAIRES NOUVELLES

### 13 COMPTES DU MOIS

- 13048-12-04 13.1 Déboursés du mois de novembre 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de novembre 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 542 039,15 \$ ;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 106 987,71 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13049-12-04 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 19.

Raymond Paquette  
Maire

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier  
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette  
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**ANNEXE 1**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
<b>CHÈQUES</b>			
DESOURDY ANDRÉ	31-10-2023	2 094.57 \$	ADM-REMBOURS. DE TAXES
BOULANGER MARIE-ÉVE	31-10-2023	136.82 \$	LOI-REMBOURSEMENT MARIE-EVE
LES ÉDITIONS PETITE MINE	31-10-2023	411.09 \$	SSI-PRÉVENTION-LIVRES
IZZY JOHNNY	31-10-2023	500.49 \$	ADM-CONGRÈS-REMB DÉPLACEMENT
J. GAGNÉ EXCAVATION	31-10-2023	422.05 \$	VOI-VOYAGE-PIERRE
MINISTÈRE DES FINANCES	31-10-2023	135 241.00 \$	ADM-POLICE-QUOTE-PART
MINISTÈRE DES FINANCES	31-10-2023	19.94 \$	ENV-TRACABILITÉ-SOLS
RÉAL HUOT INC.	31-10-2023	2 039.04 \$	AQU-PIÈCES & ACCESSOIRES-AQU
RG TECHNILAB	31-10-2023	1 230.09 \$	VOI-NETT. PLAG-EXC ENSEIGNES
ROCHELEAU ET FILS INC.	31-10-2023	871.97 \$	VOI-CONTENEUR
SIGNAL SERVICES INC.	31-10-2023	5 235.50 \$	VOI-FLÈCHES-SIGNALISATION
TURRISI VALÉRIE	31-10-2023	200.00 \$	LOI-REMB-ACT 2023
ST-MARTIN MICHEL	14-11-2023	63.81 \$	ADM-REMB.TROP PERCU/VENTE
ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES QC.	15-11-2023	37.00 \$	CUL-ASSOCIATION ABON.
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	15-11-2023	1 922.96 \$	SSI-ENTRETIEN-COMPRESSEUR
LE BUFFET DU CHEF	15-11-2023	2 281.10 \$	ADM-SOUPER NOUV. RÉSIDENTS
CBC 2010 INC.	15-11-2023	1 776.36 \$	VOI-RÉPARATION-23E RUE OUEST
CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL	15-11-2023	2 200.00 \$	ADM-SUBVENTIONS-QUOTE-PART
EMCO CORPORATION	15-11-2023	11.33 \$	AQU-PIÈCES AQUEDUC
EXCAVATION RC	15-11-2023	1 391.20 \$	VOIRIE-ENTRETIEN-15-42E RUE OUEST
STÉPHANIE FIOLA	15-11-2023	1 165.12 \$	CUL-PEINTURE-CHAPEL
GARAGE MARCIL	15-11-2023	573.65 \$	VOI-ENTR-ARGO
GIROUX KRISTELLE	15-11-2023	49.75 \$	LOI-REMB ACT SPORT 2023-
JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	15-11-2023	1 782.11 \$	SSI-ENTRETIEN-TEST AUTOPOMPE
J. GAGNÉ EXCAVATION	15-11-2023	404.34 \$	VOI-VOYAGE-GARAGE
MARINEAU STEVE	15-11-2023	321.92 \$	VOI-REMB PIÈCES VOIRIE
MINISTÈRE DES FINANCES	15-11-2023	30.08 \$	ENV-TRACABILITÉ DES SOLS
MISSION COMMUNICATIONS	15-11-2023	793.17 \$	EGO-CONTRAT-STATION POMPAGE
MOTO SPORT G&L	15-11-2023	36.68 \$	SSI-PIÈCES
PAQUETTE RAYMOND	15-11-2023	2 853.44 \$	CUL-LUM-REMB DÉPLACEMENT
PHARMACIE P-H AUBIN ET E.GODBOUT	15-11-2023	224.45 \$	SPR-ÉPIPEN
CRÉDIT-BAIL RCAP LEASING	15-11-2023	931.30 \$	ADM-BAIL-CRÉDIT PHPTOPIEUR
TERRAQUAVIE	15-11-2023	609.36 \$	EGO-POCHES-DÉCANTATION USINE
CIRCUIT DU PAYSAN	15-11-2023	804.82 \$	SITE-RENOUVELLEMENT 2023-2024 SITE
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>		<b>168 666.51 \$</b>	
<b>PRÉLÈVEMENTS</b>			
ARTICLES PROMO D. DUPUIS-C. GOYETTE	31-10-2023	1 032.71 \$	SSI-CHANDAILS
CMP MAYER INC.	31-10-2023	166.71 \$	SSI-ÉQUIPEMENT
FÉD. QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	31-10-2023	319.69 \$	HON-RÉTROCAVEUSE
LES FLEURONS DU QUÉBEC	31-10-2023	367.92 \$	DÉVOILEMENT-OFFICIEL 2023
HYDRO QUÉBEC	31-10-2023	2 355.20 \$	ÉLEC. PP1-4 GALERIE
MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	31-10-2023	39.09 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES-FER
MATÉRIAUX DISTAN	31-10-2023	585.06 \$	PARC JAMESON-GRILLE
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	31-10-2023	23.01 \$	ADM-AVIS PUBLIC RÉTROCAVEUSE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	31-10-2023	1 309.46 \$	ADM-RET. DOS-VPT/FORMATION-SSI
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	31-10-2023	3 623.82 \$	SSI-ENTRAIDE 2022
NETTOYEUR MARTIN	31-10-2023	72.89 \$	ADM-ENTR& TAPIS
PG SOLUTIONS	31-10-2023	287.44 \$	URB-AJOUT MATRICE
REIS, JEAN-PIERRE	31-10-2023	205.00 \$	ENT.VITRES
SANIBERT	31-10-2023	2 437.55 \$	TOILETTES -PARCS
TÉLUS	31-10-2023	105.07 \$	TÉLÉPHONIE-CELLULAIRES
UNI-SELECT CANADA INC.	31-10-2023	13.17 \$	SSI-PRESTONE
VILLE DE BEDFORD	31-10-2023	5 865.45 \$	QUOTES-PART ARENA
AMILIA	31-10-2023	113.83 \$	FRAIS TRANS.EN LIGNE
ARTICLES PROMO D. DUPUIS-C. GOYETTE	15-11-2023	40.19 \$	SSI-CHANDAILS
ARTICLES PROMO D. DUPUIS-C. GOYETTE	15-11-2023	620.87 \$	SSI-CASQUETTES
BERNIER, PAUL	15-11-2023	35.00 \$	C.C.U-OCT
BORDO, LANA	15-11-2023	848.64 \$	ADM-CONCIERGE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



BENEVA	15-11-2023	2 580.00 \$	ADM-ASS. COLLECTIVES
CARDIO CHOC	15-11-2023	917.50 \$	SPR-FORMATION-P.R
CASHMAN, ANNE	15-11-2023	35.00 \$	CCU -OCT
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	15-11-2023	5 763.88 \$	COMPTEURS D'EAU 1-2 PC
COURTEMANCHE-LAPIERRE, LAURA	15-11-2023	35.00 \$	CCU -OCT
DESJARDINS	01-11-2023	150.00 \$	ADM-FRAIS DE BANQUE
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-11-2023	4 594.13 \$	ENT. CONCIERGES
EUROFINS / ENVIRONEX	15-11-2023	1 753.95 \$	TESTS-AQUEDUC-USINE
FÉD. QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	15-11-2023	2 764.95 \$	ADM-DOTATION EMPL. VOIRIE
GARAGE LÉO LORD	15-11-2023	85.55 \$	VOI-PIÈCES-TUBE
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR INC.	15-11-2023	1 041.81 \$	VOI-ENTR. AUTOBUS
G.E.S.T.I.M. INC.	15-11-2023	1 187.93 \$	URB.-HON. PROF. URBANISME
L'HOMME ET FILS INC.	15-11-2023	2 227.42 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES-DIVERS
HYDRO QUÉBEC	15-11-2023	2 581.32 \$	PP9-LUMINAIRES
BEAUDIN, JEAN-FRANÇOIS	15-11-2023	150.00 \$	VOI-BOTTINE
KUBOTA ST-JEAN	15-11-2023	307.21 \$	VOIRIE-VENTRAC ET KUBOTA
LIBERTÉVISION INC.	15-11-2023	275.94 \$	ADM-ABON LOGICIELS-ENSEIGNE
LORANGÉ, MARIE-ANDRÉE	15-11-2023	35.00 \$	CCU -OCT
MARCHÉ VENISE	15-11-2023	183.94 \$	ALIMENTS-DIVERS
MASSÉ, DOMINIC	15-11-2023	35.00 \$	CCU -OCT
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-11-2023	29 925.12 \$	QUOTE-PART MAT-RÉS.
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-11-2023	50 182.77 \$	MISE À JOUR. UNITÉS/SSI-FORMATION
NETTOYEUR MARTIN	15-11-2023	286.80 \$	ENT. TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	15-11-2023	363.74 \$	FOURNITURES DE BUREAU
PROANIMA	01-11-2023	1 390.52 \$	CONTRÔLE ANIMALIER-NOV
SANIBERT	15-11-2023	390.32 \$	TOILETTES PARCS
SUPER SOIR	15-11-2023	1 587.53 \$	VOIRIE-SSI / CARBURANT
UNI-SELECT CANADA INC.	15-11-2023	106.55 \$	ENTRETIEN-P.R
LES VÉHICULES OFFROAD 227	15-11-2023	75.82 \$	VOIRIE-ENTR & ÉQUI
VÉLO ÉVASION INC.	15-11-2023	68.96 \$	P-R.AUMONT-TENNIS
VOX AVOCATS INC.	15-11-2023	718.21 \$	APPLICATION LOI-FRAIS
FÉD. QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ	15-11-2023	3 810.24 \$	DOSSIER RÉTROCAVEUSE
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	15-11-2023	921.17 \$	PIERRE/ DOM-CHAMP. PUIT SEC
PITNEY BOWES	15-11-2023	578.63 \$	FRAIS DE POSTE
G.E.S.T.I.M. INC.	22-11-2023	3 404.70 \$	URB-HON. INSPECTEUR
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS:</b>		<b>140 984.38 \$</b>	
<b>ENGAGEMENTS</b>			
ADSP	15-11-2023	2 322.50 \$	CUL-HON PROF.
AQUASPHÉRA CONSEIL INC.	15-11-2023	340.33 \$	URB-HONORAIRES-51E RUE O
MVT GÉO-SOLUTIONS INC.	15-11-2023	6 305.23 \$	URB-HONORAIRES PROF.
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	15-11-2023	2 874.38 \$	AQU-AJOUT VANNES ET AMORCEUR
DU VERT AU ROUGE	15-11-2023	9 089.52 \$	ENV.-PROJET OASIS
ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES	15-11-2023	41 036.88 \$	BORNES ÉLECT.
ARBRE-ÉVOLUTION	15-11-2023	11 710.09 \$	PLANTATION D'ARBRES
ARP SERVICES TECHNIQUES INC.	15-11-2023	6 352.37 \$	HON. PROF RELEVES
PARALLÈLE 54	15-11-2023	4 024.13 \$	VOIRIE- HON PROF.GARAGE
SOLMATECH	15-11-2023	1 379.70 \$	URB-STATION LAVAGE
TBMAERTRO INC.	15-11-2023	5 173.88 \$	ADM- SUB FED QC. MUN.
TETRA TECH QI INC.	15-11-2023	16 378.70 \$	ASS-STEP-ÉTUDE STATIONS
<b>TOTAUX ENGAGEMENTS:</b>		<b>106 987.71 \$</b>	
<b>SALAIRE 28-10-2023/24-11-2023</b>			
<b>FRAIS MENSUEL SALAIRES</b>		<b>125 400.55 \$</b>	
		<b>542 039.15 \$</b>	